

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du 01 Mars 2021

Le premier mars 2021, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente de Louroux-Hodement, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 23 février 2021.

Présents : Gaëlle BOUDRON, Jonathan CANCRE, Nathalie CHAUVET, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Thierry GENEAU DE LAMARLIERE, Jean-François HERAUD, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Véronique MASSERET, Arnaud PAULUS, Guy TRIBOULET

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : Cyril LARIVAUD à Arnaud PAULUS, Marien MICHAUD à Véronique MASSERET, Virginie THEBAUD à Thierry GENEAU DE LAMARLIERE, Sylvie THEVENIN à Jean-Michel LAPRUGNE

Absent(es) : Isabelle DECOUERE, Ludovic MULLER

Secrétaire de séance : Geneviève LACHASSAGNE

ORDRE DU JOUR :

Lecture et approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 08 Février 2021

20210301018 – Séance tenue à huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18 (y compris pour l'élection du maire et de ses adjoints CE, Cne de Castener, 28 janvier 1972), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos compte tenu de l'Urgence Sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19.

Monsieur le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour qu'il se réunit à huis clos.

20210301019 – Budget Commune : Vote du Compte Administratif 2020

L'assemblée délibérante, sous la présidence de M. Guy TRIBOULET, vote le compte administratif 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévus :	1 197 641,29 €
Réalisé :	419 537,41 €
Reste à réaliser :	629 986,17 €

Recettes

Prévus :	1 197 641,29 €
Réalisé :	107 560,50 €
Reste à réaliser :	337 465,00 €

Fonctionnement

Dépenses

Prévus :	1 546 953,78 €
Réalisé :	759 344,07 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes

Prévus :	1 546 953,78 €
Réalisé :	1 572 847,19 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 311 976,91 €
Fonctionnement :	813 503,12 €
Résultat global :	501 526,21 €

20210301020 – Budget Commune : Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal de Haut-Bocage,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	229 922,34 €
- un excédent reporté de :	583 580,78 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	813 503,12 €
- un déficit d'investissement de :	311 976,91 €
- un déficit des restes à réaliser de :	292 521,17 €
Soit un besoin de financement de :	604 498,08 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	813 503,12 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	604 498,08 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	209 005,04 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	311 976,91 €

20210301021 – Budget Commune : Vote du Compte de Gestion 2020

M. le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion 2020 est établi par la Trésorière de Montluçon à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est soumis ensuite en même temps que le compte administratif au vote.

Statuant sur les comptes 2020, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

20210301022 – Budget Assainissement : Vote du Compte Administratif 2020

L'assemblée délibérante, sous la présidence de M. TRIBOULET Guy, vote le Compte Administratif 2020 – Service Assainissement de la Commune de Haut-Bocage et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	
Prévus :	157 049,91 €
Réalisé :	157 047,59 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	
Prévus :	157 049,91 €
Réalisé :	157 764,68 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	
Prévus :	14 212,00 €
Réalisé :	9 400,06 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	
Prévus :	14 212,00 €
Réalisé :	14 329,38 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	717,09 €
Fonctionnement :	4 929,32 €
Résultat global :	5 646,41 €

20210301023 – Budget Assainissement : Affectation des Résultats 2020

Le Conseil Municipal de Haut-Bocage,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	4 929,32 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 929,32 €

- un excédent d'investissement de :	717,09 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	717,09 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	4 929,32 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 929,32 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	717,09 €

20210301024 – Budget Assainissement : Vote du Compte de Gestion 2020

M. le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion 2020 est établi par la Trésorière de Montluçon à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures.

Le compte de gestion est soumis ensuite en même temps que le compte administratif au vote.

Statuant sur les comptes 2020, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

20210301025 – Choix du gérant pour le multiple rural de Louroux-Hodement

Monsieur le Maire délégué de la commune de Louroux-Hodement rappelle au Conseil Municipal que la commune déléguée de Louroux-Hodement est propriétaire du multiple rural situé 5, Place de l'Eglise.

Suite au départ de la précédente gérante au 30 novembre 2020, la commune était à la recherche de remplaçants.

Avec l'aide de la « Mission Accueil » du Conseil Départemental de l'Allier, la publicité faite sur les réseaux sociaux (LeBonCoin, Facebook, Sos Villages) ainsi que sur le site internet de la commune, deux candidats ont été retenus.

Après étude des différents profils, le choix s'est porté sur M. TOUZIN Stéphane.

La concession administrative sera conclue pour une durée de trois ans renouvelable au prix de 200€ HT/trimestre.

Le Conseil Municipal DECIDE, de confier la gérance du multiple rural de la commune déléguée de Louroux-Hodement à M. TOUZIN Stéphane et autorise Monsieur le Maire délégué à signer tous les documents nécessaires : promesse de bail et concession administrative.

20210301026 – Mise en location gérance de la licence IV de Louroux-Hodement

M. Le Maire délégué rappelle que la commune est propriétaire d'une licence IV débit de boissons attaché à la mairie et utilisé sous forme d'une régie de recette.

Il informe le Conseil Municipal que M. TOUZIN Stéphane a demandé à utiliser la licence IV débit de boissons, pour le bon fonctionnement du projet d'extension du multiple rural, création d'une buvette.

M. le Maire délégué propose au Conseil Municipal de mettre à disposition la licence IV débit de boissons, à M. TOUZIN Stéphane, à titre gratuit.

Ce contrat de location gérance de la licence débit de boissons, d'une durée de trois ans, se renouvellera tacitement par période de trois ans à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de M. TOUZIN Stéphane
- Dit que la gérance de la licence débit de boissons catégorie IV sera contractée à la condition que M. TOUZIN Stéphane fournisse un permis d'exploitation délivrée à l'issue d'une formation spécifique obligatoire
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de mise en location gérance pour la licence IV débit de boissons, à intervenir avec M. TOUZIN Stéphane, ainsi que tout document utile ou règlement de ce dossier.

20210301027 – Tarifs location Salles polyvalentes

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de location de la salle socioculturelle de Givarlais pour une durée de 3 jours lui a été présentée par une habitante de la Commune déléguée.

La délibération 2017-066 – 20.10 – Tarifs Salles Polyvalentes et règlements 2018 ne prévoit pas ce cas de figure.

Monsieur le Maire propose, pour la location de la salle socioculturelle de la commune déléguée de Givarlais, qu'un tarif de 40€/journée supplémentaire de location soit appliqué pour les habitants de la commune et qu'un tarif de 80€/journée supplémentaire de location soit appliqué pour les personnes/associations hors de la commune.

Le Conseil Municipal, approuve,

- le tarif de 40€/journée supplémentaire de location soit appliqué pour les habitants de la commune
- le tarif de 80€/journée supplémentaire de location soit appliqué pour les personnes/associations hors de la commune.

Il est demandé qu'une Commission de travail se réunisse afin d'harmoniser ces tarifs sur l'ensemble des salles polyvalentes de la commune Nouvelle de Haut-Bocage.

20210301028 – Maintien de la semaine de 4 Jours : SIRP Hérisson – Louroux-Hodement - Venas

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques

Conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation qui prévoit que « la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure », Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur le maintien de la semaine de 4 Jours pour **la rentrée scolaire de septembre 2021**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours **à la rentrée 2021** pour les écoles de Hérisson – Louroux-Hodement et Venas faisant parties du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Hérisson – Louroux-Hodement - Venas.

Il est proposé de maintenir l'organisation du temps scolaire, comme suit :

Ecole élémentaire de Louroux-Hodement :

Lundi : 08h55 à 11h55 puis 13h25 à 16h25

Mardi : 08h55 à 11h55 puis 13h25 à 16h25

Jeudi : 08h55 à 11h55 puis 13h25 à 16h25

Vendredi : 08h55 à 11h55 puis 13h25 à 16h25

Orientation budgétaire 2021

Monsieur DE LAMARLIERE présente la synthèse de la capacité d'investissement de chaque commune déléguée et lance le débat sur l'orientation budgétaire de l'année 2021.

- Tiers lieux : Monsieur GAUDIN fait le point sur l'avancement du projet et précise qu'il doit être porté par une association. Le Foyer rural de Maillet gèrera le dossier
- Achat balayeuse : Monsieur DE LAMARLIERE propose d'acheter une balayeuse pour la commune de Haut-Bocage pour l'entretien des chemins. Des devis seront présentés afin d'étudier cette proposition
- Matériel de pompage : une demande est faite pour équiper les services techniques de matériel de pompage pour l'arrosage des végétaux l'été. (ex : pour pomper l'eau de la carrière de Louroux-Hodement)

Communication sur les décisions prises par le Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégation à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 08 février 2021 :

- Achat pour réfection du mur du logement de Maillet fait par l'agent technique : 874.12€ TTC
- Achat de matériel pour la clôture de la cour de l'école de Givarlais : 1 135.66€ TTC
- Location triennale pour décoration de fin d'année à Givarlais : 290.00€ TTC
- Entretien du matériel roulant : 1 820.69€ TTC

Comptes rendus des délégués aux syndicats

Les conseillers qui ont assisté à des réunions de syndicats donnent au Conseil Municipal leur compte-rendu.

Une réunion de la Commission Jeunesse de la Communauté de Communes du Val de Cher a eu lieu, son compte rendu sera fait lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal, Virginie THEBAUD étant absente.

QUESTIONS DIVERSES

Eglise de Givarlais

Monsieur LAPRUGNE informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier de l'église de la commune.

L'architecte attend le chiffrage des investigations supplémentaires concernant l'étude de sol. Plusieurs démarchages ont été effectués auprès d'entreprises qui se sont révélés infructueux.

Recrutement Secrétaire de Mairie

Douze candidatures ont été reçues à ce jour pour le poste de secrétaire de mairie de Louroux-Hodement et Givarlais. L'annonce est en ligne jusqu'au 16 mars 2021.

Comité consultatif Carrière de Louroux-Hodement

Monsieur DE LAMARLIERE demande qu'une réunion soit programmée pour étudier l'avenir du site.

Site internet Haut-Bocage

Michel DESCLOUX demande s'il est possible de poster une annonce sur le site ainsi que sur la page Facebook de la commune afin de créer une photothèque de clichés anciens des communes déléguées.

Un article paraîtra également sur le prochain bulletin municipal

La Séance est levée à 23h30